

LOCAL DISPONIBLE A1006A

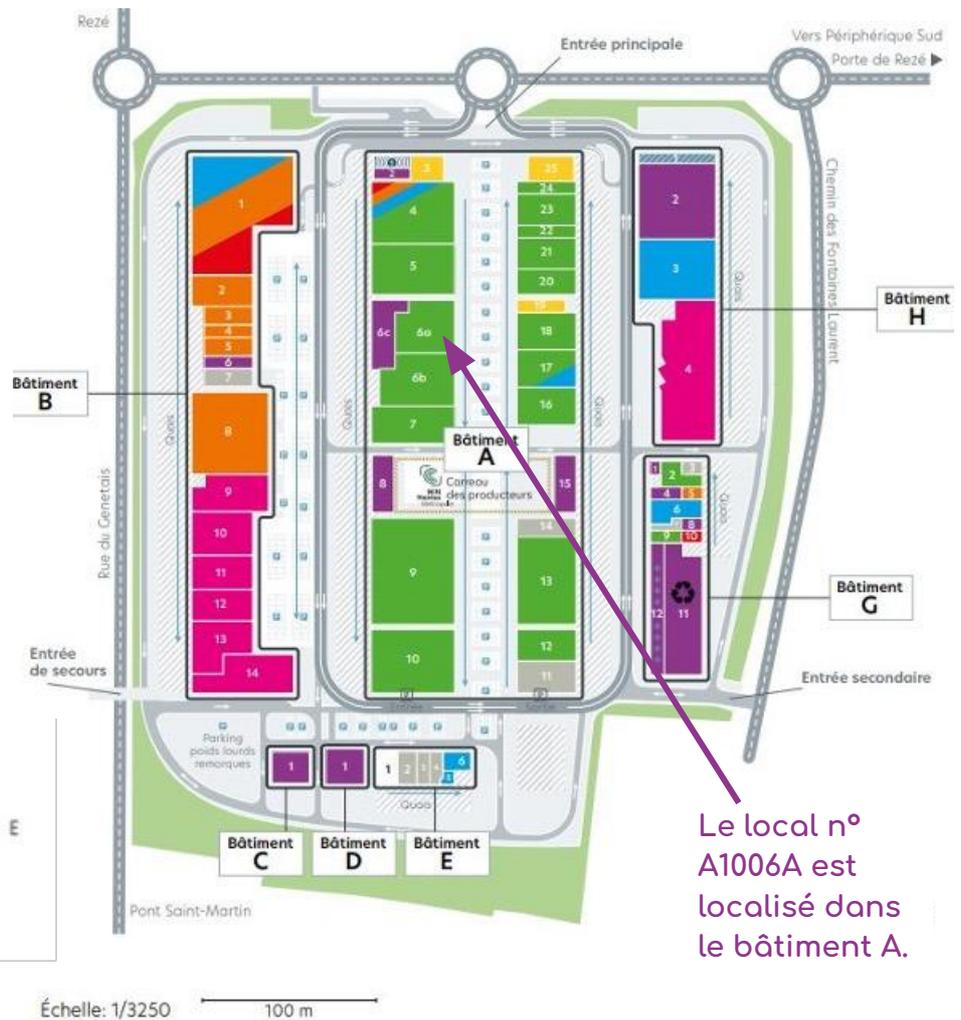
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A1006A est destiné principalement à une activité tertiaire.

Localisation

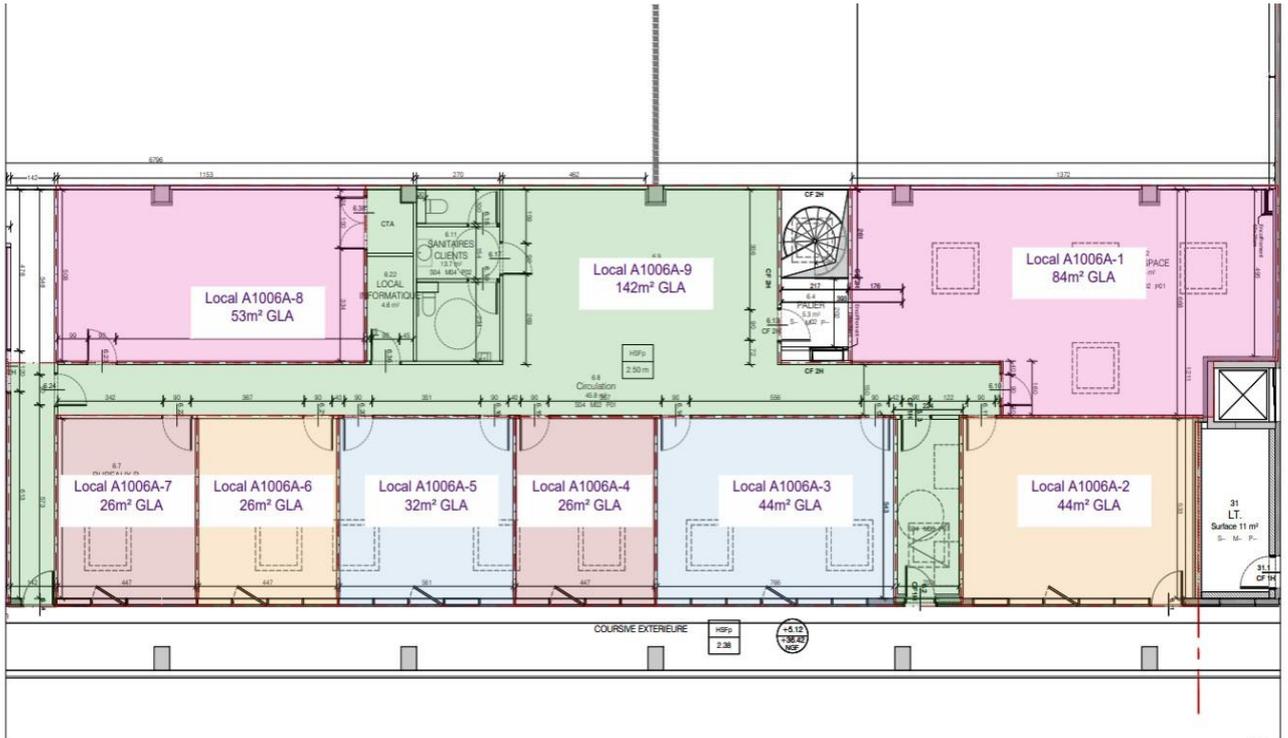
Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



Le local n° A1006A est localisé dans le bâtiment A.

Descriptif du local

Au niveau du R+1 du bâtiment A, le local A1006A comprend plusieurs bureaux privatifs d'une surface allant de 26 m² GLA à 53 m² GLA et l'accès à un local à usage commun d'une surface de 142m². Cet espace partagé, nouvellement aménagé, comprend notamment : cuisine, tables, espace détente, sanitaires.



Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails dans le dossier complet.

Tarif 2024

170,44 € /m²/an incluant les charges prévisionnelles*

Augmentation de 2% + ILC / an

Dépôt de garantie :
3 mois de loyer + charges

*Les charges prévisionnelles comprennent le chaud/froid, l'électricité, l'eau, le ménage, le wifi, la maintenance et le contrôle réglementaire des équipements, à la fois de la surface privative et de la partie commune.

Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.

Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE

Téléphone : 02.51.72.90.53

Mail : commercialisation@minnantes.com